

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUREL, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le jeudi. On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAUREL, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement: 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du Recurreur, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 16 avril 1827.

LES NOUVEAUX PHARISIENS.

Approche, entre plus avant, perce cette muraille, et tu verras toutes les abominations qu'elle couvre. Tu crois que ce peuple m'honore, parce qu'il se tient devant mes autels dans une posture humble et suppliante, et qu'il m'offre des sacrifices: et moi je te dis que je rejette tous ces sacrifices. — Mais, Seigneur, c'est vous qui les avez ordonnés. — Tu te trompes: j'ai ordonné des sacrifices d'esprit, des sacrifices véritables, et qui procèdent d'une sincère religion. Or, en tout ce que fait mon peuple, il n'a qu'un certain extérieur qui frappe les yeux. On dirait qu'il a du zèle pour moi, mais ce n'est qu'une idole et qu'une vaine montre de zèle.

Voilà comme Jésus-Christ nous a représenté la fausse piété des Pharisiens; et voilà pourquoi il les comparait à des sépulchres blanchis.

Or, n'est-ce pas là une image bien ressemblante de la piété de notre siècle? Car ne regardons point cette dévotion pharisaïque comme un fantôme que la loi de Jésus-Christ a dissipé. Elle subsiste jusqu'au sein du christianisme, et que dans le sein de l'Eglise. En voulez-vous être persuadés? Il ne faut qu'un peu d'attention à ce qui se passe tous les jours autour de vous. Un homme, à ses heures et ses tenes marqués pour la prière, pour la lecture des bons livres, pour la fréquentation des sacrements; c'est un ordre de vie qu'il s'est tracé, ou qu'il a reçu d'un directeur. Il y est attaché, et toutes les affaires du monde de ne lui en seraient pas omettre un point. Mais voyez-le agir dans un différend ou il se croit offensé; il n'y aura point de satisfaction qu'il ne demande, ni peut-être même point de réparation qui le puisse contenter. Il regardera sa propre cause comme la cause de Dieu, principieusement dont il s'autorisera pour nourrir dans son cœur les plus vifs ressentiments, et pour justifier dans la pratique les plus injustes et les plus malignes vengeances.

Selon le rapport que nous en font les évangélistes, deux fins principales étaient tout le motif de la religion et des bonnes œuvres que pratiquaient les Pharisiens. Ils voulaient être honorés; et, malgré l'austérité qu'ils affectaient au-dehors, ils voulaient être abondamment pourvus de tout ce qui peut contribuer aux commodités et aux douceurs de la vie. Le spécieux et l'utile, un état aisé et une domination absolue sur les esprits, voilà où ils aspiraient, et que faisaient-ils pour cela? Tout ce que les saints ont coutume de faire par le principe d'une vraie piété, ils se tenaient dans la retraite; ils passaient les journées entières et même les nuits dans le temple; ils employaient presque tout le tems, ou à chanter les louanges du Seigneur en présence de son autel, ou à s'entretenir avec lui en de longues oraisons; ils ne respiraient, ce semble, que pénitences et que mortifications, ils ne parlaient que d'abstinences et de jeûnes; ils condamnaient tout ce qu'ils voyaient, et gémissaient sans cesse sur la dépravation des mœurs et la corruption de leur siècle. De-là qu'arrivait-il? Ce qui n'est encore que trop de fois arrivé dans les âges suivants. Les peuples crédules et faciles à séduire par les apparences, concevaient pour eux de la vénération. Grand nombre de femmes, pieuses de cœur et conduites par une bonne intention, mais du reste selon la faiblesse ordinaire de leur sexe, jugeant de la dévotion par je ne sais quelle sévérité, et se formant là-dessus des préjugés aussi difficiles à déraciner d'une âme simple, que prompts à s'y établir, se déclaraient en leur faveur, prenaient leur parti et se rangeaient sous leur direction; leur abandonnaient avec le soin de leur salut l'administration de leurs biens, les enrichissaient de leurs fonds, et pensaient faire un sacrifice à Dieu en lui conservant par de larges et d'amples contributions des hommes si élevés, si saints, si parfaits. De cette prévention générale et si favorable, suivait encore un autre effet non moins avantageux ni moins conforme aux vues ambitieuses de ces dévots remplis d'orgueil. C'est que par là ils acquéraient un crédit, qui les rendait maîtres de tout. Voilà, leur disait Jésus-Christ, le fruit de vos prières, de

ces prières vanales que vous recommencez si souvent, que vous faites durer si longtems! Voilà, dit Saint-Marc, par où ils devenaient si puissans et si opulens.

Or, de toutes les fausses piétés, il n'en est point de plus indigne que cette piété mercenaire et intéressée: elle est également criminelle devant Dieu, qui pénètre jusques dans les plus secrets replis du cœur, et odieuse devant les hommes, lorsqu'ils viennent à la connaître, et qu'ils peuvent perdre au travers du voile qui la couvre. On la hait, dès qu'on l'aperçoit, et partout-on l'aperçoit; et l'on ne s'en étonnera pas, puisqu'il n'est rien de plus dangereux ni de plus à craindre que l'intérêt mêlé dans la dévotion, ou que la dévotion gouvernée par l'intérêt. Un dévot intéressé est capable de tout; capable de tout, parce que quelque dessein que la passion lui suggère, sa piété, au plutôt, l'estime où cette piété fastueuse l'établit, le met en état de réussir. Veut-il pousser une vengeance? Rien ne lui résiste: Veut-il suppléer un adversaire? Il est tout puissant. Veut-il flétrir la réputation du prochain, et le décrier? Son seul témoignage ferait le procès à l'innocence même. Et n'est-ce pas (Nous ne faisons point ici difficulté de le dire, non pour décréditer la piété, à Dieu ne plaise; mais pour condamner hante-ment des abus qui s'y peuvent glisser, et qui s'y sont glissés de tout tems), n'est-ce pas par la voie d'une fausse piété qu'on a vu les plus faibles sujets s'élever aux plus hauts rangs; les hommes les moins dignes de considération et de recommandation; être néanmoins les plus recommandés et les plus considérés; et sans d'autres titres ni d'autre mérite qu'un certain air de réforme, emporter sur quiconque la préférence et s'emparer des premières places? Or, nous demandons s'il est rien, qui selon les sentimens naturels, doive plus attirer notre aversion et notre indignation.

(Ces paroles sont extraites textuellement du sermon sur la vraie et la fausse piété du P. Bourdaloue)

ENCORE UNE VISION ET UNE PRÉDICTION.

Nous ne connaissons rien de plus opposé au bon sens, de plus sottement impie que ces petits imprimés qu'on va semant parmi le peuple, et dans lesquels on fait sans cesse intervenir Dieu en personne, on le met en scène, on lui fait tenir les discours les plus ridicules. Nous nous indignons de voir que la police qui est si attentive à poursuivre les choses qui ne sont pas de son goût, permette ainsi celles qui outragent la morale et la religion en dégradant les hommes, en les plongeant dans des superstitions grossières. On ne veut pas que ce qu'on appelle le peuple, ait des idées raisonnables; on aime mieux qu'il soit ignorant, parce que l'ignorance est la première condition de l'esclavage.

Nous avons déjà signalé un de ces écrits qui sont imprimés avec permission, et qui se vendent dans les rues moyennant un sou; en voici encore un qui sort de l'imprimerie de Cheminal, à Montbrison. Il est intitulé Instruction chrétienne et charitable, dédiée à la jeunesse comme aux grandes personnes, et on y raconte:

« Qu'un pieux curé, le jour d'une grande fête, ayant dit vêpres et donné la bénédiction du Saint-sacrement, partit pour aller administrer un malade; que chemin faisant, en s'entretenant avec Dieu, il est tout-à-coup interrompu par une voix plaintive qu'il entend dans le lointain. Il s'approche et aperçoit avec surprise un vieillard vénérable, âgé de 95 ans, ayant les cheveux et la barbe aussi blancs qu'un lys, la barbe lui tombant sur le creux de l'estomac, et sa chevelure jusqu'en bas de la ceinture de sa culotte. Le pasteur lui a demandé pour quoi il est si tard en chemin, exposé à l'intempérie du tems?
« Le vieillard lui a répondu: personne n'a voulu me recevoir.
« Le pasteur à ces mots, lui dit: venez chez moi, je vous recevrai de mon mieux. Ils vont, et quand ils sont arrivés ils se

» mettent à table. Pendant le repas, le pasteur fixait le vieillard, et lui trouvait un air majestueux. Il lui demanda son nom, et son pays. — Je suis de Bethléem, dit le vieillard, de la tribu de Juda; mon nom est Emmanuel. — Vous êtes bien éloigné de votre pays. Dans les pays où vous avez passé la misère a-t-elle été grande, les années dernières, comme dans ces provinces? — Le vieillard répond: Elle a été partout de même. De quelque côté qu'on tourne ses pas, ce n'est que crime et horreur. Les pères et mères sont méprisés de leurs propres enfans. La jeunesse corrompue dédaigne les conseils des vieillards. On tourne en ridicule les ministres de Jésus-Christ, on n'observe plus la religion, ce qui attire sur nous les vengeances du Seigneur, soit par les grêles, inondations, sécheresses, mortalité sur les hommes, femmes et autres, comme sur les animaux. Cependant je vous annonce dix années de récoltes abondantes en toutes denrées; l'ouverture d'un brillant commerce, tant sur mer que sur terre, ce qui favorisera les pays labourables et vignobles... à peine le vieillard a-t-il achevé ces paroles, qu'un éclair frappe la vue du pasteur et l'éblouit. En reconvrant la lumière, il ne voit plus le vieillard, mais à la place une lettre intitulée: *le chemin d'un vrai chrétien.* »

* * L'Etoile a oublié de mettre dans ses mensonges de la journée, cette phrase que nous copions dans son numéro du 14 avril: « Le gouvernement n'a conservé dans son parti que les honnêtes gens, qui n'écrivent point, qui ne demandent ni argent, ni honneurs, et qui ne connaissent que les voies légales pour se plaindre des maux publics qui causent leur indignation et leur effroi. »

Dans le même article, L'Etoile appelle VAINNE DISTINCTION celle qui sépare les ministres de la personne auguste au nom de laquelle ils parlent.

Voilà comme nos oligarques entendent la responsabilité ministérielle et l'inviolabilité royale!

Une décision récente de la mairie de Lyon portait que, pendant l'existence du Grand-Théâtre provisoire sur la place des Terreaux, l'exécution des condamnations à mort aurait lieu sur la place des Cordeliers. Un second arrêté postérieur de quelques jours désignait pour ces exécutions la place de la Halle-aux-Blés. On ne peut douter que cette mesure n'ait eu pour but d'éloigner de l'église de St-Bonaventure un spectacle sanglant. Au reste, il paraît certain qu'elle a précédé une réclamation que le clergé de St-Bonaventure et plusieurs habitans de cette paroisse se disposaient à adresser à ce sujet à l'administration municipale. Si l'on en croit le bruit qui s'est répandu dans la ville, on portait de maison en maison une pétition qu'on attribuait au curé de St-Bonaventure, qui était revêtue de la signature des prêtres et des fabriciens de cette église et qui contenait la menace; si l'autorité municipale rejetait la demande qui lui était faite, de s'adresser à l'autorité ecclésiastique. Nous ne pouvons croire qu'une réclamation aussi inconvenante soit émanée du clergé de Lyon, qui s'est toujours montré tolérant et soumis aux lois. Quelle est d'ailleurs cette autorité ecclésiastique supérieure à l'autorité civile? Comment a-t-elle été instituée? de qui tient-elle son pouvoir? quelles sont ses attributions? Oserait-on aujourd'hui avouer hautement l'influence de Mout-Rouge sur le ministère? Nous le répétons, nous ne pouvons croire à la nouvelle qui nous a été donnée; et, si nous la publions, c'est pour fournir au clergé de notre ville l'occasion de la démentir et de prouver, par une protestation formelle, qu'il se soumet volontiers à nos lois constitutionnelles, et que, dans tout ce qui ne concerne pas le dogme religieux, il ne reconnaît aucune autorité supérieure à l'autorité civile.

— La consternation est dans la petite ville de Châtillon-sur-Seine; elle est produite, depuis le 5 de ce mois, par la suspension des paiemens d'une maison puissante de cette ville. Nous attendons des détails précis sur cette affaire, où il s'agit, dit-on, de 6,000,000 pour les faire connaître à nos lecteurs.

— Un événement, qui pouvait avoir des suites plus graves, est arrivé hier aux Montagnols-Français: au moment où un char venait d'être lancé, un chien a traversé la course et a renversé le char où se trouvaient deux enfans; l'un d'eux a été grièvement blessé.

— Un homme qui se trouvait hier dans la foule, sur la place Bellecour, a cru s'apercevoir qu'une main étrangère s'était glissée dans sa poche et lui avait enlevé sa bourse; il s'est mis aussitôt à la poursuite de l'individu qu'il soupçonnait d'avoir commis cette méprise, et est parvenu à le faire arrêter. Ses soupçons étaient fondés; le voleur a été trouvé nanti de la bourse.

— M. Prost, juge-auditeur au tribunal de St-Etienne, vient d'être attaché en la même qualité au tribunal de Roanne, il est chargé des fonctions de juge-instructeur.

Le Journal du Commerce de Lyon, dans son N° du 15 avril 1827, annonce sans garantir, il est vrai, la véracité du fait, que lors de l'incendie qui a éclaté il y a peu de jours aux Brotteaux, les personnes qui s'y rendaient pour porter du secours ont été arrêtées au pont pour payer le péage. Le fait est de toute fausseté; dans les cas d'incendie, les barrières ont toujours été ouvertes gratuitement, et toute perception a été suspendue.

(Communiqué.)

— Le Journal de Paris, en rendant compte du refus qu'a fait la chambre des députés de s'occuper de la proposition de l'honorable M. Boucher, tendant à soumettre à la chance d'une nouvelle élection les députés qui accepteraient des fonctions publiques amovibles, annonce que cette proposition a été combattue par M. de Rochers et Dupille, et appuyée par MM. de Laurencin, Leclerc de Beaujeu et de Cambou.

— On nous écrit de Villeaueve-les-Avignon à la date du 12 avril :

« Le 7 de ce mois, jour de l'inauguration de l'école des frères de la doctrine chrétienne, le père Philippon, jésuite, s'adressant aux élèves rassemblés dans l'église paroissiale, etc., et en présence des autorités locales, a prêché avec beaucoup de chaleur l'absolutisme. Il avait pris pour texte de son discours l'obéissance que les enfans doivent à leurs parens; mais sortant bientôt de son sujet pour se jeter dans le champ de la politique; il a dit: Que la jeunesse actuelle était destinée à régénérer la France, qu'elle devait apprendre à connaître les avantages de l'obéissance passive; que le pilote au moment du péril peut bien consulter son équipage, mais qu'il n'en doit pas moins continuer à commander en maître absolu: ains, vous avez bien un gouvernement appelé constitutionnel; mais qu'importe? Le roi n'en doit pas moins être le maître absolu. »

La Quotidienne disait il y a peu de jours qu'un gouvernement absolu avait ses avantages, et qu'il convenait assez à la France qui aimait mieux être gouvernée que se gouverner elle-même. M. Dedion soutient que la monarchie absolue est de droit naturel, etc. Ainsi du nord au midi les absolutistes s'entendent, et leurs prédications ont commencé.

— On écrit des frontières de Catalogne, le 5 avril :

La garnison d'Urgel vient d'être renforcée de trois cents hommes. Il serait nécessaire, pour assurer les communications de Barcelonne, d'augmenter celle de cette ville, et d'occuper Gironne; car, avec un mouvement général de la part des habitans du pays, on ne pourrait plus voyager, et il n'y aurait de sûreté que dans les grandes villes.

On assure que Misas dirige les mouvemens qui ont lieu dans les montagnes; que Cardona a été enlevé par suite de ces mouvemens, ce qui paraît bien hasardé; que ces mouvemens se propageaient jusqu'à Manresa et Solsona. Des proclamations ont été affichées sur les murs de Gironne, et adressées aux autorités: elles les invitent à se lever pour proclamer Carlos V.

Le roi constitutionnel de la Grande-Bretagne vient de nommer pour son premier ministre le grand homme d'état qui a dit: LIBERTÉ CIVILE ET RELIGIEUSE POUR TOUS LES PEUPLES DU MONDE. Cette nouvelle qui excite les sentimens de la plus vive satisfaction dans les trois royaumes unis, sera accueillie par les applaudissemens du monde entier.

Parmi les ministres qui ont donné leur démission, il en est un qui jouit pleinement de l'estime et de la confiance publiques, malgré son opposition à l'émancipation des catholiques d'Irlande. Espérons que M. Canning, chargé de la recomposition du ministère, ne le laissera pas long-tems privé de la présence de M. Peel.

En Europe, il y a des Metternich, des Villèle, des Calomarde; il fallait une compensation, et le roi d'Angleterre vient de la donner dans MM. Canning, Huskinson et Robinson.

Voici dans quels termes les journaux anglais du 12 avril annoncent le mouvement qui vient de s'opérer dans le ministère :

Démission de sept Ministres.

M. CANNING.

Est nommé premier Ministre.

Sept membres du cabinet ont donné leur démission, ce sont: LE LORD CHANCELIER. — LE DUC DE WELLINGTON (S. G. reste généralissime des armées du roi; mais il cesse d'être grand-maître de l'artillerie.)

LORD SIDMOUTH. — LE COMTE BATHURST. — M. PEEL. — LE COMTE DE WESTMORLAND. — LORD BEXLEY.

Outre ces ministres, LORD LGWTHER se démet de sa place à la trésorerie.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Cinq heures du soir.

M. Wynn (président du bureau de contrôle des affaires de l'Inde), demande qu'un mandat d'élire (1) soit envoyé au bourg de Newport, pour nommer un député à la place du très-honorable Georges Canning, qui a accepté la place de principal commissaire de la trésorerie de S. M. (de grands applaudissemens éclatent dans toutes les parties de la salle.)

M. Wynn demande ensuite que la chambre s'ajourne au 1^{er} mai.

M. Tierney s'y oppose.

M. Wynn dit que l'ajournement ne se fait en général que pour 15 jours, mais comme il s'agissait de former un nouveau ministère, il était nécessaire que la chambre s'ajournât au 1^{er} mai.

M. Tierney fait observer qu'on a laissé écouler assez de temps, et qu'on aurait pu former un ministère sans attendre si long-temps, et d'ailleurs on assure, dit-il, que sept membres du cabinet se

(1) En Angleterre, le député qui accepte un ministère, quand même il l'a déjà partie du cabinet, cesse d'être membre de la chambre jusqu'à ce qu'il se fasse réélire.

sont sauvés (*have run away*), et personne ne sait quand ils reviendront. (On rit.) L'ajournement au 1^{er} mai a été prononcé.

Le marché a été agité pendant toute la matinée par suite des bruits répandus relativement au ministère. Les consolidés ont ouvert à 86 1/2 et ont baissé ensuite à 85.

On a fait aujourd'hui la liquidation dans le marché étranger; elle s'est faite avec difficulté. Mexicains, 71 1/2; colombiens, 41; cortés, 17 5/8; 516; grecs, 25 1/2.

Les consolidés ont fermé à 85 1/8; Mexicains 6 pour 100, 71 1/4; 1 1/2. Le lord chancelier a été reçu en audience hier par le roi.

Le comte Bathurst, M. Huskisson et le vicomte Granville ont eu des entretiens avec M. Canning hier matin. M. Canning est allé chez le roi peu après deux heures.

M. Wynn a visité M. Canning hier. M. Wynn a eu hier une entrevue avec le chancelier de l'échiquier.

M. Wynn a donné à dîner hier aux membres du cabinet. L'annonce publique relativement à la formation du ministère augmente de moment en moment. Il y a une sorte d'attente qui, dit-on, rend le cœur malade; mais c'est l'attente d'un événement dont la réalisation n'est pas certaine.

Comme le ministère, jusqu'il arrive, doit être formé, et qu'il n'est pas possible de différer longtemps sans inconvénient pour la chose publique, l'attente, dans ce cas, ayant un terme qui ne peut pas être dépassé, devient à chaque instant plus vive.

Nous avons dit hier, avec beaucoup d'exactitude et de vérité, que M. Canning avait été requis de former un ministère nouveau, mais sous une condition qui nous paraissait rendre la chose impraticable. Aujourd'hui nous croyons, et nous pouvons le dire avec la même certitude, que le très-honorable gentleman a reçu l'autorisation entière et sans limites de composer un ministère.

Que le public, cependant ne se livre pas trop promptement à la joie que doit lui causer une nouvelle aussi agréable et aussi heureuse. Deux choses sont nécessaires pour l'accomplissement de la difficile mission confiée à M. Canning: la volonté du souverain qui s'est déjà fait connaître; et dans les éléments dont ce ministère doit être formé une certaine disposition à agir conformément à la volonté royale exprimée par son organe officiel.

Une répugnance à remplir cette dernière condition pourra retarder, pour un temps, l'exécution de la volonté du roi, ou bien les intentions royales pourront être éludées par les intrigues d'un parti des long-temps familiarisé avec les succès en ce genre; et si M. elle-même peut ainsi être amenée à prendre pour appui ces mêmes hommes par lesquels ses premiers desseins et ses premières espérances auraient été frustrés: quoiqu'il en soit cependant M. Canning est chargé de la formation d'un nouveau ministère.

Nous ne pouvons pas dire en ce moment quels sont les arrangements que M. Canning a en vue. On croit que le lord chancelier a offert sa démission. Il nous est impossible de peindre exactement aujourd'hui la joie publique et nationale, ainsi que la satisfaction de tout le barreau, qui résulteront de l'éloignement de cette respectable personne (expression employée par le chancelier en parlant de M. Canning); mais nous serions loin d'être surpris que l'allégresse se manifestât par une illumination générale si cet événement avait lieu.

Sa seigneurie, nous le savons, a voulu empêcher que les affaires prissent la tournure qu'elles ont actuellement, en demandant que le duc de Wellington fut premier ministre, ce que ce duc a refusé complètement. Les sceaux, nous a-t-on dit, seront peut-être offerts à M. Scarlett. M. Peel est d'accord avec M. Canning sur tous les principes de la politique générale (excepté l'émancipation) sur le système de la liberté du commerce avec réciprocité, sur l'administration intérieure de l'Irlande, et sur les réformes qui doivent être faites au code de nos lois; de telle sorte qu'il n'y aura peut-être pas de changement dans le département de l'intérieur. Les vues de M. Robinson offrent encore plus de conformité avec celles de la partie éclairée de la classe administrative. Nous serions disposés à croire qu'il serait utile que le nombre des ministres du cabinet, qui a depuis peu été augmenté sans raison, fut diminué. Nous ne prolongerons pas plus longtemps nos conjectures sur un objet qui bientôt sera connu avec certitude: nous demandons seulement une prompté décision. Prétendre que les intérêts de la nation ne réclament pas un ministère, serait aussi ridicule que de dire qu'un char n'a pas besoin de conducteur ou un vaisseau de pilote. (Times.)

Paris, 14 avril 1827.

Le gouvernement bavarois vient d'adresser des circulaires aux commissaires-généraux des cercles, pour qu'ils aient à convoquer les collèges électoraux chargés d'élire les députés en remplacement de ceux qui sont morts depuis la dernière assemblée des états, ou qui sont sortis de la chambre élective par leur acceptation de quelque emploi incompatible avec leur mandat. Le ministère bavarois recommande expressément aux commissaires de veiller à ce que les élections soient parfaitement libres et conformes aux lois, afin que la nation soit bien convaincue que le roi, en défendant sous des peines sévères, à ses agens de s'immiscer dans le choix des électeurs, désire surtout s'entourer de conseillers qui jouissent de la confiance de leurs mandataires, et qui seuls peuvent éclairer sur les vœux et les besoins de la nation.

Le ministère s'exécute d'assez bonne grâce. Après avoir vanté la prospérité de la France à l'occasion de la présentation du budget, et même annoncé des excédans de recette pour le commencement de 1827, il publie aujourd'hui le tableau du revenu des trois premiers mois de cette année, qui offre un déficit de 3,892,000 fr. comparé aux trois premiers mois de 1826. Ainsi se trouve justifiée l'opinion que nous avons émise à plusieurs reprises, et notamment dans les articles que nous avons consacrés à l'examen du budget. D'après un travail joint à l'état du revenu, les produits du mois de janvier dernier auraient excédé de 2,819,200 fr. ceux du mois de janvier de l'année précédente, et la diminution n'aurait commencé à se faire sentir qu'en février, où elle aurait été de 3,693,000 fr. En mars, le déficit a été de 3,018,200 fr. En tenant ces résultats pour exacts, et en ne voulant pas supposer qu'ils ont été disposés de manière à dégrader la parole de M. le ministre des finances, qui avait annoncé un excédant de recettes en janvier, on voit que tout l'échafaudage sur lequel reposaient les augmentations de dépenses proposées, n'avait aucun fondement solide: trois mois ont suffi pour le renverser; et au train dont vont les choses, le trimestre prochain pourrait figurer au *Moniteur* d'une manière encore plus fâcheuse. Ne désespérons pas cependant de voir M. de Villèle démontrer à la chambre des députés que tout va le mieux du

monde. On sait quel effet produisent sur la chambre les arguments de son excellence. (*Journal du Commerce.*)

On écrit de Bordeaux: M. Lamey, propriétaire du château de St-Magne, vient encore d'être victime d'un nouvel attentat.

Dans la journée de dimanche (jour des Ramiers), le feu s'est manifesté dans une pièce de plus appelée la *Gravette*, située près du château, où il avait été mis en deux endroits différents.

L'incendie a duré jusqu'à sept heures du soir, et a consumé une centaine de journaux de pins de tout âge. Pendant l'incendie, M. Lamey, qui craignait de plus grands malheurs, s'est renfermé dans son château, et s'est abstenu de se porter lui-même sur les lieux.

Il passe journallement par Strasbourg des fourgons chargés de sangsues venant de la Hongrie et allant à Paris. Les dernières nouvelles de Lisbonne apprennent que le général Clinton a rapproché son quartier-général de Lisbonne; de Coimbra il est venu à Leyria; de leur côté, les troupes constitutionnelles du Portugal évacuent le Tras-os-Montés. Villa-Flor a pris position le long du Taméga, ayant ainsi quitté sa ligue sur la Frontière de la Galice.

La *Gazette de Florence* annonce, sans garantir l'authenticité de la nouvelle, que lord Cochrane est arrivé dans les mers de Morée et qu'Athènes est libre.

Il est né, dans le courant de février dernier, dans les environs de Compiègne, un enfant qui, sur un seul corps, avait deux têtes répondant chacune à une colonne vertébrale différente; il avait quatre bras et quatre jambes. Cet enfant, venu à un terme de six mois, est mort presque naissant. Il a été sur-le-champ disséqué par M. Villette, docteur en médecine, nouvellement établi à Compiègne, qui a fait sur ce phénomène un travail long et curieux.

Le prince de Wrode, l'un des fils cadets du feld-maréchal prince bavaurois, capitaine au service d'Autriche dans le régiment des hussards de Frimont; a donné sa démission, et est parti pour aller servir la cause des Grecs.

L'autorité municipale de Nantes exerce des poursuites contre les colporteurs non brevetés qui suivent les missionnaires et débitent des ouvrages de piété en concurrence avec les libraires de la ville.

Une intrigante, comme heureusement on en voit peu, vient de mettre en mouvement presque tous les notaires, avoués, hommes d'affaires et huissiers de Paris et Versailles.

Cette femme a eu assez d'adresse pour tromper tous ces MM., par de si belles promesses, qu'elle était parvenue à acquiescer pour six cent mille francs de propriétés charmantes, sans bourse délier.

À la faveur de ses contrats d'acquisition, elle s'est fait prêter une trentaine de mille francs, a compromis plusieurs personnes qui lui ont servi de caution, notamment le maître de l'hôtel où elle logeait, qui a signé pour quinze mille francs de traités, et enfin elle a cru devoir disparaître le jour même que des notaires de Paris et de Versailles se pressaient d'arriver à différents rendez-vous donnés par elle pour conclure de nouveaux traités encore plus considérables que les premiers.

On croira facilement que Mlle P. affecte et le prend et le ton et les manières d'une riche épitèze de Nantes; mais il est fâcheux d'apprendre qu'il n'existe à Nantes qu'une seule personne de ce nom, honnête fille d'un cordonnier aspirant.

Le *Globe du Travailleur* annonce sous la date du 10 avril, qu'il y a eu à la hauteur de Corou un combat entre un bâtiment de guerre turc qu'on dit être une frégate, et le navire au vais le *Pelican*. Le bâtiment turc avait tiré plusieurs fois sur le *Pelican*, quoique ce dernier fût hélé et lui eût fait connaître son nom et sa nation, il répondit au feu après avoir eu deux hommes tués et plusieurs blessés; le combat ne fut pas long, et tous les Turcs sont prisonniers à bord du *Pelican*; leur navire a été brûlé.

Suivant le *Morning-Chronicle*, la succession du duc de York ne pourra payer aux créanciers du prince que cinq pour cent du montant de leurs créances.

Aujourd'hui vers une heure un homme âgé d'une quarantaine d'années s'est précipité du haut d'une des tours de Notre-Dame sur le parvis; dans sa chute il a atteint une femme qui était sur la place des rosaires, bagues et scapulaires, et l'a contusionnée.

On dit que cet homme, déjà malade, a commis cet acte de désespoir sur le refus qui lui a été fait de l'admettre à l'hôtel-Dieu.

Le roi de Naples, par une ordonnance du 7 mars, a dissous la garde nationale dans tous les chefs-lieux du royaume où il existe des postes de gendarmerie.

Le roi de Sardaigne a rendu une ordonnance en vertu de laquelle tous les sujets piémontais catholiques, de cette sorte avoir reçu les sacrements, ne pourront être inhumés que pendant la nuit et dans un lieu non béni. Par la même ordonnance, l'inhumation de tout piémontais protestant se fera sans aucune cérémonie publique, et il ne pourra y assister plus de douze coreligionnaires.

On dit que l'Allemagne aura sur pied deux armées d'observation de soixante mille hommes chacune, dont l'une sera placée

